

INSTITUT MONTAIGNE



Industrie du futur, prêts, partez !

Communiqué de presse

[CLIQUEZ ICI POUR TÉLÉCHARGER LE RAPPORT](#)



Paris, le 19 septembre 2018 - Ce jeudi 20 septembre, le Premier ministre Edouard Philippe présentera le « plan d'action » pour la transformation numérique de l'industrie.

Dans ce cadre, l'Institut Montaigne publie aujourd'hui, en partenariat avec le Boston Consulting Group, un rapport appelant le gouvernement, les régions, les universités, les grands groupes industriels et les PME et ETI à collaborer pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'industrie française. Il propose ainsi de mettre en place, sur l'ensemble du territoire, des centres d'accélération de l'industrie du futur à destination des PME et ETI. Ces centres devront intégrer les trois axes clés suivants : innovation, accompagnement et formation afin de répondre efficacement aux besoins des PME et ETI françaises.

"La France ne doit pas se laisser distancer par les autres pays qui se saisissent des nouvelles opportunités de l'industrie du futur. Une action commune de l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics comme secteur privé, est nécessaire. Si les grands groupes disposent généralement en leur sein des outils et des moyens leur permettant de déployer les technologies adéquates, c'est souvent plus compliqué pour les PME et ETI qui forment pourtant le principal tissu économique de notre pays. Ce sont elles qu'il faut en priorité accompagner pour qu'elles puissent innover et se former aux métiers de demain. Les régions constituent le levier idéal pour le faire et déployer l'industrie du futur en France.", déclarent Jean-Dominique Senard, président de Michelin et vice-président de l'Institut Montaigne et Bernard Charlès, vice-président du conseil d'administration, directeur général de Dassault Systèmes, tous deux co-présidents du groupe de travail de l'Institut Montaigne à l'origine de ce rapport.

L'industrie du futur : un atout face à la désindustrialisation de la France...

L'industrie en France a perdu près de 20 % de son poids dans le PIB en 15 ans et 1,4 million d'emplois en 25 ans. En 2016, l'industrie manufacturière ne représentait plus que 10,2 % du PIB français contre 14,4 % en moyenne dans l'Union européenne. Pourtant, l'industrie est historiquement le secteur dans lequel les gains de productivité sont les plus importants, avec un effet d'entraînement sur le reste de l'économie.

La France doit par ailleurs faire face à des difficultés structurelles et conjoncturelles auxquelles l'industrie n'échappe pas, qu'il s'agisse de sa faible compétitivité-prix ou encore de son positionnement "hors-prix" (qualité, innovation, design, image de marque, réseaux de distribution...) défavorable.

En favorisant le renouvellement du parc industriel, en créant de nouveaux métiers, le déploiement de l'industrie du futur en France devrait permettre à l'industrie française de bénéficier d'une nouvelle dynamique. L'industrie du futur peut en effet :

- Permettre de renforcer la compétitivité de l'industrie : optimisation de l'utilisation des machines, traçabilité des produits, moindres frais de livraison, etc.
- Contribuer au renforcement de l'attractivité de la France, et à terme, freiner la désindustrialisation, voire entraîner des relocalisations de productions industrielles. Sous l'impulsion de nouvelles technologies, les nouvelles usines seront plus proches des clients finaux, plus petites et plus flexibles.
- Avoir un impact social fort mais encore difficile à évaluer.
- Être également un bon moyen pour attirer les nouveaux talents vers ce secteur. Il est primordial qu'elle puisse en particulier bénéficier de la créativité et de l'agilité de la génération des Millenials.
- Améliorer les conditions de travail des opérateurs (prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)), ainsi que leur autonomie (au travers d'une organisation plus horizontale du travail).
- Réduire l'impact environnemental des activités industrielles (moins de gaspillage).

... dont le déploiement doit être accéléré !

Les grands groupes industriels français ont, pour bon nombre d'entre eux, pris conscience des enjeux liés à cette révolution. Leur taille leur confère des atouts certains pour faire face à la compétition internationale. Ils disposent par ailleurs de capacités financières et humaines conséquentes. Cette assise leur permet de prendre des risques maîtrisés afin de tester de nouveaux procédés, ou de déployer des technologies ayant fait preuve de leur efficacité de manière plus rapide. Ils peuvent également s'appuyer sur des compétences plus nombreuses, voire mettre en oeuvre des centres de formation internes répondant à leurs besoins.

"A contrario, les PME et ETI françaises n'ont pas les mêmes moyens d'investissement, ni le même capital humain que les grands groupes industriels, pour développer l'utilisation de nouvelles technologies. Elles sont par ailleurs peu nombreuses à vouloir fermement déployer les technologies permettant d'ancrer leur entreprise dans l'environnement de l'industrie du futur.", indiquent Pascal Cotte et Olivier Scalabre, directeurs associés au BCG et co-auteurs du rapport. Une enquête de septembre 2017 de Bpifrance auprès de 1 800 dirigeants de PME et ETI montre que, pour 87 % d'entre elles, la transformation digitale n'est pas une priorité stratégique. Pourtant, elles forment le principal tissu économique de notre pays (53 % des salariés français travaillent en leur sein). C'est donc vers elles, en lien avec l'ensemble de l'écosystème, que doivent s'orienter en priorité les dispositifs d'appui et d'accompagnement.

Notre proposition :
mettre en place, sur les territoires, des centres d'accélération de l'industrie du futur offrant aux PME et aux ETI une solution intégrée pour le déploiement à l'échelle de l'industrie du futur ainsi que l'accès à des développements innovants.

Qu'est-ce qu'un centre d'accélération de l'industrie du futur ?

- Créé sous l'impulsion d'un grand groupe industriel afin de répondre aux enjeux de développement des PME et ETI de son secteur d'activité, un centre d'accélération de l'industrie du futur rapproche l'ensemble de l'écosystème innovant (grands groupes, starts-ups, centres de recherche) en un lieu physique unique.
- Ces centres d'accélération répondent ainsi à trois enjeux forts : formation des salariés, innovation et accompagnement, notamment financier.
- Ces lieux auront pour but de donner à l'industrie française les moyens de rattraper son retard et de favoriser l'émergence de nouveaux champions industriels de l'innovation, en aidant les start-ups technologiques françaises à se développer et en encourageant les collaborations entre acteurs d'un même écosystème.
- Afin de répondre aux enjeux locaux, tout en présentant des solutions pour les différentes filières déjà implantées sur le territoire national, il apparaît nécessaire d'organiser, dans un premier temps, un maillage du territoire métropolitain à l'aide d'une **vingtaine de centres d'accélération, afin d'accompagner une majorité des 1 800 ETI industrielles et une partie des 50 000 PME de l'industrie et de la construction.**
- La création de centres d'accélération devra s'appuyer sur certains modèles existants (IRT, CEA Tech, CETIM), qu'il s'agira de fédérer et d'intégrer dans une stratégie d'ensemble faisant le lien avec les filières.

Afin de profiter de l'expérience et des atouts des acteurs existants, tout en évitant la multiplication des dispositifs et instances, les industriels, mais aussi Bpifrance, l'Alliance pour l'Industrie du Futur, les régions, les universités pour ne citer qu'elles, seront largement mobilisés dans le cadre de la structuration, du développement stratégique et du positionnement institutionnel de ces centres.

Ces centres d'accélération constitueront par ailleurs un outil privilégié pour remettre l'humain au coeur de l'usine du futur et ainsi renforcer l'autonomie et la polyvalence des équipes, tout en répondant aux craintes légitimes que ces bouleversements technologiques soulèvent, notamment en ce qui concerne l'emploi. La formation, initiale et continue, est un axe essentiel afin d'assurer l'émergence des compétences nécessaires au tissu industriel, et de mobiliser les nouveaux outils technologiques.

Enfin, en encourageant l'adoption de ces nouvelles technologies, les centres d'accélération seront source de progrès sociaux - qualité de vie au travail, moindre pénibilité - et environnementaux - efficacité énergétique, moindre gaspillage -, permettant ainsi de renforcer le sens et l'acceptabilité des évolutions technologiques pour les opérateurs, les consommateurs et la collectivité dans son ensemble.

**Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).**

Contact presse :

Institut Montaigne

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse

06 99 79 43 62 – loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne :

Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 4,5 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne, souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.